

Note: Réponses aux questions posées par les soumissionnaires à l'appel à propositions suivante:

Transition énergétique en Mauritanie

Q1: Quels sont les garanties d'accès aux informations (sources différentes de la documentation ITIE) sur les projets de gaz offshore GTA, Banda et Bir Allah ? Les données du projet ont-elles été publiées ?

A1: L'accord de coopération entre le Sénégal et la Mauritanie sur le projet GTA est publiquement accessible (<http://itie.sn/wp-content/uploads/2019/01/Accord-de-coop%C3%A9ration-sur-le-GTA.pdf>) ainsi que les contrats d'exploration-production sur les différents blocs (<https://resourcecontracts.org/countries/mr> et <http://www.cnitie.gov.mr/index.php/fr/contrats>). Toutes les informations concernant GTA sont disponibles à la direction générale des hydrocarbures et à la SMH (Société Mauritanienne des Hydrocarbures). Si des informations ne sont pas encore transmises à ces deux institutions, il sera possible de se rapprocher de l'opérateur BP. Les soumissionnaires sont pour cela encouragés à préciser dans leur offre technique quelles sont les données dont ils auront besoin pour mener à bien la mission.

Q2: Quel est l'état de la base de données géologique ? Est-elle suffisamment renseignée pour nous permettre d'identifier tous les minerais critiques à ce jour ? Ou serait-il préférable que nous prévoyons d'entreprendre nos propres recherches pour alimenter cette analyse ?

A2: Les bases de données géologiques de la direction générale des Mines du Ministère du pétrole, des mines et de l'Énergie sont à jour et seront à la disposition du consultant. La Mauritanie s'est par ailleurs dotée d'un portail du cadastre minier avec toutes les données récentes au lien suivant : <https://portals.landfolio.com/Mauritania/fr/>. Le(s) consultant(s) pourront prendre l'attache de l'ANARPAM (Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier) et de la SMH (Société Mauritanienne des Hydrocarbures) pour des renseignements supplémentaires.

Q3: Quel est le périmètre des projets nécessaires pour la modélisation financière en vue d'évaluer l'impact de la transition énergétique ?

A3: Pour les hydrocarbures, comme précisé dans les termes de référence, le périmètre couvrira les projets Grand Tortue Ahmeyim (projet le plus avancé), Banda et Bir Allah. Concernant le secteur minier, le périmètre sera déterminé par l'exercice du recensement des minerais critiques disponibles en quantités commercialisables, qui précèdera la modélisation. Parmi les minerais recensés dans les rapports ITIE, le cuivre semble particulièrement pertinent. Le cadastre minier montre également des gisements de terres rares et de cobalt, utilisés dans la transition énergétique, et qui pourront être retenus. Le périmètre tiendra également compte des informations disponibles nécessaires à la modélisation. Il pourra faire l'objet de discussions le moment venu avec le secrétariat international de l'ITIE ainsi qu'avec l'ITIE Mauritanie et le Ministère du Pétrole des Mines et de l'Énergie. Les propositions du consultant seront les bienvenues. Les informations nécessaires sont disponibles aux directions générales des hydrocarbures et des mines.

Q4: Est-ce que l'ITIE recommande d'utiliser certains gabarits pour les offres techniques et financières ? (ex. format banque mondiale). Y'a-t-il une limite du nombre de pages ?

A4: Merci de bien vouloir vous assurer que la proposition technique décrit (a) l'expérience du cabinet/des consultants, (b) la méthodologie et le plan de travail proposé en adéquation avec les termes de référence (TDR) et (c) les qualifications et compétences des experts. La proposition technique ne doit pas inclure d'informations financières. Les propositions techniques contenant des informations financières ne seront pas examinées. Lors de la préparation de votre

proposition, nous vous demandons d'inclure une section sur les potentiels conflits d'intérêt. Cette section doit identifier tous les champs d'activité, y compris les consultations passées, présentes ou futures liées à l'ITIE qui pourraient poser un conflit d'intérêt. Le cas échéant, veuillez décrire les mesures que vous comptez prendre pour minimiser ces risques.

La proposition financière doit indiquer clairement qu'il s'agit d'une proposition financière forfaitaire, incluant tous les coûts associés aux déplacements nécessaires et les taxes applicables. La proposition financière doit clairement différencier les honoraires de toute autre dépense remboursable. Le taux journalier pour les honoraires du consultant doit être clairement indiqué. La proposition financière doit être envoyée sous forme de fichier PDF protégé par un mot de passe. Les mots de passe ne doivent pas être envoyés et seront demandés après l'évaluation des propositions techniques.

Q5: Si le cabinet est associé à un expert local, selon vous est qu'une mission sur le terrain à Nouakchott est nécessaire ?

A5: L'opportunité d'une mission sur le terrain relève du choix de l'équipe de consultants. Si une telle mission était envisagée, elle devra être intégrée aux propositions technique et financière.

Q6: Au regard de l'étendue du périmètre de travail, pouvez-vous confirmer si le cabinet peut proposer un niveau d'effort supérieur à 60 jours de consultance ? Y'a-t-il une limite de budget pour cette étude ?

A6: Le nombre de jours est indiqué dans les termes de référence à titre indicatif. Nous étudierons les propositions des cabinets pour un effort supérieur.